

# Communiqué de presse

Zurich, le 8 septembre 2022, 9h00

## Enquête KOF-NZZ auprès des économistes : les économistes favorables à la réforme « AVS 21 ».

**Au cours du mois d'août, le KOF, en collaboration avec la Neue Zürcher Zeitung (NZZ), a interrogé des économistes des hautes écoles suisses sur le système de prévoyance vieillesse suisse et la prochaine votation sur la réforme « AVS 21 » et a récolté 133 réponses. D'un point de vue économique, une nette majorité des chercheurs en économie est (plutôt) favorable à la réforme. Une augmentation de l'âge de référence de la retraite est considérée par plus de la moitié des participants à l'enquête comme la mesure la plus importante pour améliorer la situation financière de l'AVS.**

Le 25 septembre 2022, le peuple suisse votera sur la stabilisation de l'assurance vieillesse et survivants (« AVS 21 »). L'âge de référence sera fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes, soit un an de plus que jusqu'à présent pour les femmes. En outre, le passage de la vie active à la retraite doit pouvoir être organisé de manière plus flexible et des incitations plus fortes à la poursuite de l'activité professionnelle à l'âge de la retraite doivent être mises en place. La TVA doit être augmentée de 0,4 point pour atteindre 8,1% et les recettes supplémentaires doivent être affectées à l'AVS. Dans l'enquête menée auprès des économistes en août 2022, il a été demandé aux économistes suisses si, d'un point de vue économique, cette réforme dans son ensemble (âge de référence, mesures de flexibilisation et augmentation de la TVA) était convaincante. 81% des économistes qui ont donné leur avis considèrent la réforme comme (plutôt) positive, 9% comme neutre et 9% comme (plutôt) négative.

En 2021, l'AVS était financée à environ 73% par les cotisations des assurés et des employeurs, à 20% par des subventions de la Confédération, à 6% par le produit de la TVA et à 1% par d'autres recettes. Selon les prévisions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sans réforme, les dépenses de l'AVS dépasseront les recettes à partir de 2025. Cela s'explique par le fait qu'au cours des 25 prochaines années, le rapport de dépendance des personnes âgées - défini comme le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans - passera de 32 à 46 selon un scénario moyen de l'OFAS. Avec un tel scénario, quelle mesure devrait être priorisée pour rétablir l'équilibre financier de l'AVS ? Avec une proportion de 63%, les économistes interrogés considèrent le relèvement de l'âge ordinaire de la retraite comme la mesure la plus appropriée. Les deuxième et troisième mesures les plus souvent citées sont l'augmentation des recettes grâce à une hausse des contributions fédérales ou des recettes de la TVA (14%) ou à une hausse des cotisations salariales (12%). En revanche, les réductions de rentes sont moins à l'ordre du jour.

En Suisse, la prévoyance vieillesse repose à la fois sur le système de répartition (base du 1er pilier, AVS) et sur le système de capitalisation (base du 2e pilier, caisse de pension). 63% des économistes interrogés considèrent que la pondération actuelle entre ces deux éléments est presque optimale. Pour les autres économistes, l'opinion qui prédomine est que la caisse de pension doit être renforcée, contrairement à l'AVS.

### **Le taux de conversion minimal et l'âge de la retraite doivent suivre un automatisme**

Dans le deuxième pilier (caisse de pension), le taux de conversion minimal détermine la part de l'argent épargné qui sera versée chaque année sous forme de rente à partir de l'âge ordinaire de la retraite. Dans la partie obligatoire, il s'élève à 6,8% et ne peut actuellement être adapté que par la loi. Une majorité de 70% des chercheurs en économie serait favorable à ce que le taux de conversion minimal suive un automatisme qui tienne compte par exemple de l'espérance de vie et du taux d'intérêt technique.

L'âge de la retraite est également ancré dans la loi. Pour changer cela, les jeunes libéraux-radicaux ont lancé une initiative (actuellement en suspens au Parlement) qui prévoit que l'âge de la retraite soit automatiquement adapté à l'évolution de l'espérance de vie de la population résidant en Suisse. Alors que 59% des participants à l'enquête approuveraient en principe une adaptation basée sur des règles, 41% préfèrent une adaptation légale.

### **Les distributions de la BNS ne doivent pas être créditées à l'AVS**

Une autre initiative concernant l'AVS se trouve actuellement au stade de la collecte : l'initiative BNS de l'Union syndicale suisse demande qu'en cas de bénéfice important du bilan de la Banque nationale suisse, une partie de celui-ci soit créditée au fonds de compensation de l'AVS. La distribution actuelle à la Confédération et aux cantons n'en serait pas affectée. D'un point de vue économique, une majorité de 63% des personnes interrogées rejeterait cette initiative. En revanche, 30% considèrent l'initiative comme avantageuse et 7% sont indifférents.

L'enquête KOF-NZZ auprès des économistes traite de thèmes importants pour la politique économique de la Suisse et constitue un instrument permettant de faire connaître au public les opinions des économistes effectuant des recherches académiques. Le partenaire médiatique du KOF pour l'élaboration et l'interprétation de l'enquête auprès des économistes est la Neue Zürcher Zeitung (NZZ). Au cours du mois août, le KOF a mené, en collaboration avec la NZZ, une enquête sur le système suisse de prévoyance vieillesse et la réforme « AVS 21 ». 906 économistes ont été contactés, 133 d'entre eux, issus de 17 institutions, y ont pris part.

Vous trouverez ici de plus amples informations sur l'enquête du KOF-NZZ auprès des économistes ainsi qu'une représentation graphique des résultats :

<https://kof.ethz.ch/umfragen/oekonomenumfragen/oekonomenumfragen.html>

### **Contacts :**

Klaus Abberger | [abberger@kof.ethz.ch](mailto:abberger@kof.ethz.ch)

Nina Mühlebach | [muehlebach@kof.ethz.ch](mailto:muehlebach@kof.ethz.ch)

KOF Corporate Communications | [kofcc@kof.ethz.ch](mailto:kofcc@kof.ethz.ch)